

Image not found or type unknown



Peut-on modifier les statuts d'une association loi 1901 ?

Fiche pratique publié le 17/06/2014, vu 510 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Les membres de l'association loi 1901 ont toute liberté pour modifier ses statuts, exception faite des mentions que la loi impose d'y faire figurer. Tous nos conseils pour ne pas faire d'erreurs.

Modifier les statuts d'une association loi 1901 ou loi 1908 nécessite l'accord d'une partie des adhérents. Soit les statuts prévoient explicitement quel est l'organe compétent et la majorité nécessaire pour décider de la modification des statuts, soit ils sont silencieux et il faudra respecter les prescriptions de la loi 1901

[Voir le guide](#)